

Mise à disposition de ressources



1. Positionnement du problème

L'utilisation de technologies informatiques de plus en plus pointues nécessite le recours à du personnel de haut niveau. Ce type de profil est rare sur le marché et donc difficilement disponible au moment où le besoin s'en fait sentir.

2. Perspectives de solution

2.1 Le personnel

2.1.1 Le recours aux contrats cadres

Nous sommes une association gérée par des services publics soumise à la réglementation d'achat portant sur les marchés publics. Afin de pouvoir faire appel à une aide externe, nous avons procédé à un appel d'offres sur le marché public pour des profils répondant à différents domaines de l'informatique.

Nous pouvons faire appel à leurs services sur demande et donc apporter rapidement des moyens supplémentaires. Chaque fois que vous avez besoin d'utiliser un profil spécifique sur une courte période, nous pouvons vérifier si nous disposons de la réponse appropriée en interne. Si tel n'est pas le cas, nous prenons contact avec une entreprise par une procédure de marché public et demandons une proposition concrète reprenant les CV et le planning des personnes disponibles. Ces personnes peuvent alors commencer rapidement chez vous sans que vous ne deviez, à chaque fois, rédiger un nouveau cahier de charges et sans qu'une procédure d'adjudication ne soit lancée.

La flexibilité et la rapidité de ce système justifient le surcoût. Vous bénéficierez de collaborateurs compétents qui pourront vous aider à court terme et pour une période déterminée sans que vous ne deviez pour cela entamer une procédure longue et coûteuse.

2.1.2 Le détachement de personnel

Ce service consiste essentiellement à mettre à la disposition de nos membres, et ce à un coût particulièrement réduit, des informaticiens ou d'autres collaborateurs spécialisés en gestion de l'information. C'est pourquoi Smals-MvM a recours à une méthode légale pour mettre temporairement des collaborateurs ICT à la disposition de ses membres. Ce service répond davantage aux déficits structurels qu'aux besoins temporaires. En effet, le détachement se consacre exclusivement aux missions de durée indéterminée. Une mise à disposition débute toujours par un recrutement. Celui-ci peut durer de quelques semaines à quelques mois, mais permet de trouver le collaborateur qui répond entièrement aux besoins du client. Le caractère à long terme de la mise à disposition permet de mener une politique du personnel uniforme. La politique, la formation, les orientations de carrière, etc. sont laissées à l'organisme client.

Les membres sont sûrs de pouvoir garder leurs collaborateurs, à condition que ces derniers ne cherchent pas eux-mêmes un autre employeur. De sa propre initiative, Smals-MvM ne retire jamais un collaborateur d'une institution membre pour le placer au sein de ses propres services ou dans une autre institution membre. De même, aucune initiative n'est prise pour proposer pareils changements. L'institution membre paie les coûts salariaux variables, comme si elle était elle-même directement l'employeur (privé). Ces coûts sont majorés de frais administratifs forfaitaires réduits.

Les frais administratifs couvrent également les prestations du service de recrutement (hormis les coûts des annonces). Cela représente un avantage considérable car le coût d'un recours à un bureau de recrutement peut très vite s'élever à 25% d'un salaire annuel.

Le système de détachement est un mécanisme particulièrement efficace pour permettre aux organismes publics de disposer d'informaticiens formés et expérimentés à un faible coût.

2.1.3 La mise à disposition temporaire de nos ressources

Une alternative au détachement du personnel réside dans la mise à disposition de personnel travaillant au sein de SmalS-MvM et que nous pouvons mettre, en fonction de nos possibilités du moment, temporairement à votre disposition. Pour que cette alternative soit possible, nous devons disposer en interne des profils de fonction que vous souhaiteriez obtenir.

2.2 Les télécommunications

Dans le cadre de l'entière réalisation de vos applications recourant aux télécommunications, nous pouvons nous charger de négocier l'achat ou la location des capacités qui vous sont nécessaires auprès de nos opérateurs de télécommunication.

3. Avantages de recourir

3.1 Aux contrats cadres :

Les principaux avantages de notre offre sont :

- la flexibilité ;
- la rapidité de mise en service ;
- la mission à durée déterminée ;
- l'expérience et la compétence des ressources ;
- les coûts réduits : pas de procédure ni d'annonce d'embauche.

3.2 Au personnel détaché :

- la durée est indéterminée ;
- la continuité est assurée : nous ne changeons pas le personnel sans accord préalable ;
- les frais administratifs sont réduits au minimum ;
- la participation à la sélection.

3.3 Au personnel mis temporairement à disposition :

- pas de campagne de recrutement ou d'annonces ;
- la durée est déterminée ;
- le délai pour la mise en œuvre est réduit au minimum ;
- le personnel est qualifié et expérimenté.

4. Coûts

Les coûts varient en fonction du profil de la ressource et de la solution retenue. Une combinaison de ces alternatives est toujours possible et devra faire l'objet, à votre demande, d'un examen plus détaillé.

5. Disponibilité

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour les contrats cadres | : maximum quinze jours en fonction du profil recherché. |
| Pour le personnel détaché | : délai moyen de quatre mois après le lancement de la recherche sur le marché. |
| Pour le personnel SmaIS-MvM | : nous vous garantissons une réponse dans les quinze jours quant à la faisabilité de votre demande. |
| Pour les contacts avec les opérateurs | : disponibilité immédiate. |